

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Dragages d'entretien de l'embouchure de la Garonne et du Pédégal et rechargement de plages sur les communes de Fréjus et Saint Raphael

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Estérel Cote d'Azur Agglomération

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 0 0 | 0 3 5 | 3 1 9 | 0 0 1 | 0 8

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13. Travaux de rechargement de plage Tous travaux de rechargement de plage.	Apport de sable provenant du dragage de l'embouchure Garonne/Pédégal (volume inférieur à 5000m3, sable non contaminé < N1 de l'arrêté modifié du 09/08/2006) sur les plages de Fréjus et du Veillat (St Raphael).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Estérel Côte d'Azur Agglomération souhaite revaloriser une partie du sable dragué chaque année au niveau de l'embouchure de la Garonne et du Pédégal, en rechargement sur la plage de Fréjus et du Veillat (St Raphael) en fonction des besoins. Le volume annuel dragué est compris entre 1450 et 3230 m3 depuis 2012, et restera inférieur à 5000m3.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de :

- Revaloriser une partie des sables dragués chaque année, qui sont de bonne qualité chimique et granulométrique, sur des plages à proximité de la zone d'extraction.
- Mutualiser les opérations de dragage et rechargement à l'échelle de l'agglomération.
- Limiter l'érosion de ces plages.

A noter que des opérations de rechargement sont réalisées ponctuellement par la ville de Saint Raphael sur la plage du Veillat, le dernier a été effectué en juin 2022 avec 2300 tonnes de sable de carrière. Le rechargement avec les sables de l'embouchure permettrait d'éviter ces apports de sable extérieur.

Le projet permet donc d'associer ces différents objectifs que sont la valorisation des sables et une gestion douce de lutte contre l'érosion du littoral.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le sable accumulé au niveau de l'embouchure sera extrait sur une surface estimée au minimum à 2000 m² pour descendre jusqu'à la côte de -0,8 m IGN69 au plus près du pont, correspondant à 3000m³. Selon la quantité de sable accumulées, cette surface peut être plus étendue notamment sous les travées en eaux du pont sur la Garonne.

Les opérations de dragage pourront être effectuées en plusieurs fois selon l'évolution de l'ensablement et des nuisances engendrées, mais dans la limite annuelle de 5000m³.

Le sable sera extrait soit à l'aide d'une pelle mécanique depuis le lit du cours d'eau, soit à l'aide d'une drague aspiratrice sur une barge. Les sables seront ensuite ressuyés dans le lit du Pédégal (en maintenant les écoulements) ou sur la plage en rive droite. Ils seront ensuite chargés puis évacués par camions.

Le sable extrait pourra être réutilisé directement pour le rechargement de plages ou être stocké temporairement sur une plateforme dédiée (carrière des grands Caus ou Centre Technique Municipal de Saint Raphael), puis repris par camion pour être acheminés et étalés sur les plages avant la saison balnéaire.

Les travaux seront réalisés chaque année, en une ou plusieurs opérations selon les conditions d'ensablement. Par retour d'expérience les périodes propices sont : fin d'été, fin d'hiver et fin du printemps.

Ils se feront en dehors de la haute saison, en journée et en semaine.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sans objet

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'Environnement portant sur les rubriques 4.1.2.0 et 4.1.3.0 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la plage du Veillat	environ 10 000 m ²
Surface de la plage de Fréjus (moitié ouest)	environ 20 000 m ²
Volume de sable disponible	3000 à 5000 m ³

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Embouchure de la Garonne et du Pédégal - Pont de la D559 entre Fréjus et Saint Raphael

Plage de Fréjus (partie ouest) - Bd d'Alger - Fréjus

Plage du Veillat - Promenade de Lattre de Tassigny - Saint Raphael

(cf. Annexes 2 à 4)

Coordonnées géographiques¹

Long. 43°25'27" _ Lat. 06°45'48" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF les plus proches à plus d'1km
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fréjus - Saint Raphael
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Var, approuvé le 04/03/2019, concerne le bruit généré par les infrastructures routières et ferroviaires.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone à draguer dans le périmètre de protection du MH "Palais épiscopal (ancien)". Plage du Veillat en limite du périmètre de protection du MH "PDA de l'Eglise paroissiale St-Pierre (ancienne)". Autres périmètres de protections du centre de Fréjus (MH, SPR) à plus de 500m.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Raphaël : PPRI lié à la présence de la Garonne, le Peyron, le Pédegat et l'Agay approuvé par arrêté préfectoral du 20/11/2000. Fréjus : PPRI de l'Argens, le Reyran et la Vernède approuvé le 26/03/2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zones Spéciales de Conservation les plus proches (Embouchure de l'Argens, Estérel) à plus d'1km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Massif de l'Estérel Occidental à plus de 3km à l'Est

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume de sédiments extrait annuellement n'est pas forcément entièrement réutilisé pour recharger sur les plages. D'autres filières de valorisation seront recherchées dans ce cas.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rechargement ne se fera que sur la partie terrestre et n'impactera pas directement les habitats marins et les espèces associées par recouvrement. Les herbiers de Posidonies et cymodocées sont situées respectivement à plus de 60m de la plage du Veillat et à environ 100m de la partie ouest de Fréjus-Plage (cymodocées). Le sable d'apport ne comporte pas de fractions fines susceptibles d'être remises en suspension (100% > 200µm en 2022). En phase aménagé, un suivi sera mis en place pour s'assurer de l'absence d'ensablement des herbiers par le sable apporté.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone à draguer et les plages à recharger se trouvent à plus d'1km des sites Natura 2000. Le rechargement ne se fera que sur la partie terrestre et n'impactera pas directement les habitats d'intérêt communautaire identifiés et les espèces associées. Les principaux habitats à enjeu sur l'aire d'étude sont les sables abritant des Cymodocées (au droit de Fréjus-plage et du Veillat) et les herbiers de posidonies (Veillat). En phase aménagé, un suivi sera mis en place pour s'assurer de l'absence d'ensablement des herbiers par le sable apporté.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude est soumise de façon faible aux risques suivants : - Inondation par ruissellement et submersion marine - Mouvement de terrain - Sismicité à l'échelle de la commune
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés en amont de la saison balnéaire. Les sables extraits pourront être soit entposés temporairement sur une plateforme dédiée, soit directement étalés sur la plage à recharger. En cas de présence de germes fécaux dans le sable extrait, ceux-ci se dégraderont rapidement avec l'assèchement et le remaniment quotidien du sable. Ces opérations visent à améliorer la qualité sanitaire des eaux en amont de l'embouchure, en rétablissant un écoulement.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Acheminement du sable et du matériel par la route engendrant 5 à 10 rotations de camions benne par jour durant les opérations de dragage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Fonctionnement des engins de chantier (pelle, chargeur, camions).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Gaz d'échappement et odeurs possible de matière organique pendant les travaux.</p> <p>Ces opérations visent à limiter les nuisances olfactives causées par la stagnation des eaux en amont de l'embouchure, en rétablissant un écoulement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne des travaux d'entretien et ne modifie pas l'aspect des sites d'extraction et de rechargement. Le sable apporté sur les plages présente des caractéristiques proches du sable en place.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration du confort pour les usagers de la plage et maintien des surfaces et de l'activité économique des concessions de plages.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les sables à draguer de l'embouchure Garonne/Pédégal sont de bonne qualité physico-chimique.

Ils ne contiennent pas de fines ets ont une granulométrie comparable aux sables de la plage de Fréjus. Ils seront mis en place sur la partie émergée des plages de Fréjus et du Veillat.

Un suivi sera réalisé pour évaluer les effets de ces opérations et l'éventuel impact des apports en sable sur les herbiers de posidonie et de cymodocées.

Une notice d'incidence est fournie en Annexe 7, détaillant notamment les mesures prévues dans le cadre de ce projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est d'ampleur limitée (<5000 m³ de sable par an) et la qualité des sables est compatible avec un dépôt sur la plage (granulométrie proche des sables en place, contaminants <N1 de l'arrêté modifié du 9 août 2006).

L'opération est ses caractéristiques (analyses des sédiments, méthodologie et consistance des travaux, ...) seront décrites et évaluées dans le dossier de déclaration loi sur l'eau, traitant des principaux compartiments à enjeux et impacts du projet vis-à-vis du milieu aquatique.

La réalisation d'une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice d'incidences et mesures

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Raphael

le, 28/07/2022

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus